Votre séjour en Nouvelle-Zélande
Formalités

Formalités COVID-19 (au 04/05/2022)

Les passagers âgés de 18 ans et plus doivent détenir une preuve qu'ils ont été complètement vaccinés contre le Covid-19 avec une série complète d'un vaccin approuvé au moins 14 jours avant l'arrivée.
Les passagers âgés de 2 ans et plus doivent détenir un résultat négatif d'un test antigène rapide supervisé ou d'un test LAMP supervisé obtenu dans les 24 heures précédant le départ, ou d'un test PCR obtenu dans les 48 heures précédant le départ. Les passagers en transit pendant plus de 72 heures doivent effectuer un test avant leur départ pour la Nouvelle-Zélande.
Les passagers doivent télécharger le résultat de leur test dans la déclaration du voyageur néo-zélandais.
Les passagers doivent soumettre une déclaration de voyageur néo-zélandais dans les 28 jours précédant le voyage et doivent également télécharger le résultat du test pré-départ dans les 24 à 48 heures avant le départ. Les passagers recevront un Pass Voyageur avec un code QR par e-mail et doivent détenir une copie imprimée ou numérique et la présenter au départ et à l'arrivée.
Tous les passagers doivent porter un masque chirurgical (ou un masque filtrant FFP1, FFP2 ou FFP3, à condition qu'il ne comporte pas de valve) pendant leur vol. Ils peuvent également être tenus de porter un masque à l'aéroport, en fonction des mesures sanitaires locales.
Les passagers doivent effectuer un test d'antigène rapide le jour 0/1 et un second test le jour 5/6. Si le résultat du test est positif, les passagers doivent s'isoler pendant 7 jours.

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Le visa n'est pas nécessaire pour les séjours inférieurs à 3 mois. Cependant, tous les voyageurs bénéficiant de la dispense de visa et se rendant en Nouvelle-Zélande doivent au préalable solliciter une autorisation de voyage électronique (ETA) pour pouvoir être admis sur le territoire néo-zélandais. L'ETA doit être demandé en ligne et sa délivrance nécessite 72 heures.

SANTÉ

Aucun vaccin n'est exigé, cependant la mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination « rubéole-oreillons-rougeole » (ROR) chez l'enfant.
Assurez-vous d'avoir une bonne assurance maladie, car les frais médicaux sont élevés. N'oubliez pas de vous protéger contre les moustiques en été.

LANGUE

L'anglais et le maori sont les deux langes officielles.

DÉCALAGE HORAIRE

La Nouvelle-Zélande est à GMT+11, avec des changements d'heures :

- Moins 12 heure de décalage avec la France entre le 21 septembre et le 21 mars
- Moins 10 heure de décalage avec la France entre le 21 mars et le 21 septembre

ÉLECTRICITÉ

220 volts. Adaptateur indispensable : prises à 2 ou 3 fiches plates.

TÉLÉPHONE

- De la France vers la Nouvelle-Zélande : 00 + 64 + l'indicatif de la zone (Auckland : 9, Christchurch : 3, Wellington : 4) + le numéro de votre correspondant
- De la Nouvelle-Zélande vers la France : 00 + 33 + le numéro de votre correspondant à 9 chiffres (sans le 0 initial)

MONNAIE

La monnaie officielle est le dollar néo-zélandais (NZD)

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.
En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire…) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Police et Pompiers : 111

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :
Ambassade de France en Nouvelle-Zélande
Adresse : 20 Ballance Street PO Box 483, 6140 Wellington
Tél. : +64 4 384 25 55